



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## accidents

Question écrite n° 59769

### Texte de la question

Des incidents graves ou accidents se produisant régulièrement sur le réseau ferré de France, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer de lui préciser ses intentions quant à l'accélération du programme de suppression des passages à niveau ainsi que la mise en place d'un plan de risques plus exigeant relatif au transport de matières dangereuses.

### Texte de la réponse

Chaque année, l'État et Réseau ferré de France (RFF) consacrent 15 millions d'euros à la politique d'amélioration de la sécurité aux passages à niveau. Les participations des collectivités territoriales, gestionnaires des voiries routières, viennent compléter le financement de ces actions. Au total, près de 50 millions d'euros sont ainsi consacrés, chaque année, par les collectivités publiques à des opérations de suppression des passages à niveau ou d'amélioration de leur sécurité. En 2003, cinquante-cinq passages à niveau ont été supprimés dont six étaient considérés comme préoccupants au regard de la sécurité. Dix de ces passages à niveau ont été remplacés par un ouvrage d'art et sept par une déviation routière. Les autres ont été supprimés purement et simplement. En 2004, cinquante-sept passages à niveau ont été supprimés. Pour 2005, la suppression d'une soixantaine de passages à niveau est programmée dont huit sont préoccupants en termes de sécurité. Pour 2006, soixante passages à niveau, dont les études sont en cours, devraient être supprimés. Il faut rappeler cependant que l'amélioration de la sécurité sur les passages à niveau ne passe pas nécessairement par des opérations de suppression. D'autres actions, destinées en particulier à renforcer la visibilité des passages à niveau par les usagers de la route, sont en particulier mises en oeuvre en concertation avec Réseau ferré de France et les collectivités locales. En ce qui concerne le transport ferroviaire de matières dangereuses, celui-ci obéit à une réglementation internationale exigeante, dans le cadre de l'OTIF (opération intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires). Cette réglementation, dite RID, est régulièrement renforcée. Par exemple, l'édition 2005 du RID comporte des dispositions sur la formation des personnes intervenant dans le transport des matières dangereuses ou sur des dispositifs anticollision des wagons. Par ailleurs, le RID prévoit qu'il doit être établi un plan d'urgence interne dans toutes les gares de triage, pour parer à tout accident. La SNCF a pour sa part établi ces plans dans toutes les gares de triage françaises.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dino Cinieri](#)

**Circonscription :** Loire (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 59769

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** équipement

**Ministère attributaire :** transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 8 mars 2005, page 2335

**Réponse publiée le** : 30 août 2005, page 8230